

Consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La CCTDM lance son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit de la feuille de route pour mener des actions de valorisation et de réduction des déchets sur le territoire de la Communauté de communes pour la période 2021-2026. Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme, le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) qui a permis de poser les bases de la prévention des déchets entre 2018 et 2020.

Les enjeux du PLPDMA sont de tendre vers les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGEC) et d'œuvrer pour réduire les nuisances liées à la gestion des déchets et ainsi améliorer notre cadre de vie.

Durée de la consultation publique :

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Avant son adoption par le Conseil communautaire de la CCTDM, vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet **du 1^{er} octobre 2021 au 31 octobre 2021**.

Dès la fin de la consultation publique, une synthèse des observations du public sera rédigée puis mise en ligne et publiée. Si des modifications sont apportées au PLPDMA, le projet modifié sera de nouveau présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Le PLPDMA doit ensuite être adopté par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA :

Vous pouvez télécharger le document suivant [ICI](#) ou le consulter auprès de votre commune.

Il est consultable en version papier à l'accueil de la CCTDM.

Pour faire part de vos remarques et suggestions :

- Par voie électronique à prevention.dechets@cctdm.fr avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »
- Par voie postale à l'attention du service Prévention des déchets, 47 avenue du Général de Gaulle 63 300 Thiers en indiquant comme objet : « Consultation publique, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ».

Merci par avance pour vos contributions et votre participation !